



CHARTE DU RESEAU EUROPEEN DES CENTRES CULTURELS SAINT MARTIN

PREAMBULE

Le Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin association loi 1901, de droit français, a pour vocation de développer « l'Itinéraire Culturel Européen Saint Martin de Tours, personnage européen, symbole du partage, valeur commune ». C'est la structure porteuse du Réseau des Centres Culturels Saint Martin en Europe liés par une charte commune, qui partagent la conception d'un développement local durable et global s'appuyant sur la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel de saint Martin de Tours. Le Réseau apporte son appui aux Centres Culturels Saint Martin sous forme de transfert d'ingénierie culturelle et pédagogique, d'organisation et de gestion. Cette approche commune est synthétisée dans la Charte du Réseau Eurpéen des Centres Culturels Saint Martin. Seules les structures européennes peuvent adhérer au réseau. Sa mise en place doit permettre de fédérer un grand nombre de pays dans le but de constituer un véritable outil de développement de dimension européenne et internationale.

QUELLES SONT LES MISSIONS DES CENTRES CULTURELS EN EUROPE?

- Développer en Europe l'Itinéraire Culturel Saint Martin de Tours, personnage européen, symbole du partage, valeur commune, retraçant l'histoire de saint Martin de Tours, son culte, son geste symbolique et son évolution dans les diverses cultures européennes, afin de permettre aux Européens de se réapproprier leur patrimoine martinien oublié.
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine commun, matériel et immatériel de saint Martin de Tours à partir d'opérations d'inventaire, l'enrichir dans une perspective de diffusion et de transmission de connaissances, et bâtir ainsi un véritable projet européen de développement culturel, touristique, économique, scientifique et éducatif.
- Sensibiliser à la prise de conscience d'une identité culturelle et d'une citoyenneté européennes, fondées sur une des valeurs communes, le partage, et développer des initiatives européennes autour de cette valeur fondamentale commune, telle que l'entend le Conseil de l'Europe, dans le respect des diversités nationales et régionales. Cette valeur doit être une valeur de dialogue entre les différents pays.
- Développer des actions européennes liées au patrimoine culturel martinien, comme facteur d'amélioration du cadre de vie et comme source de développement social, économique et culturel.
- Donner une place de choix au tourisme culturel en Europe, dans une optique de développement durable.
- Promouvoir le dialogue interculturel par une meilleure compréhension de l'histoire européenne.
- Créer des liens avec les pays européens qui possèdent cette histoire commune et la diffuser, grâce au partage et à la valorisation du patrimoine, pour une meilleure connaissance mutuelle et dans un objectif de transmission aux générations futures.













QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU RESEAU?

La vie et le culte de saint Martin de Tours ont fortement imprégné une partie de l'Europe. Ils ont généré l'apparition de patrimoine matériel et immatériel : patrimoine religieux, objets de culte (sceaux, monnaies, mobilier, objets d'art), œuvres littéraires et musicales..., qui sont autant d'éléments de découverte de l'histoire de l'Europe. Par la mise en place de l'Itinéraire Culturel Européen Saint Martin de Tours, les Centres Culturels Saint Martin en Europe participent pleinement à l'aménagement culturel du territoire en reliant entre elles des pays, des régions, des villes et des communes autour d'un patrimoine commun.

La mise en place du Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin donne la possibilité à un large public de redécouvrir son patrimoine, et lui permet de mieux comprendre quelle image ses prédécesseurs se faisaient de l'Europe, de ses valeurs et de ses cultures. Dans ce but, les Centres adhérents à la Charte impliquent de nouveaux partenaires : collectivités territoriales et locales, universités, entreprises, associations... Chaque Centre Saint Martin en Europe réunit et anime un réseau local et s'engage à mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau.

Chaque Centre Saint Martin en Europe choisit un thème martinien fédérateur, en liaison avec son environnement historique et humain, qui est le fil conducteur de son programme.

La réunion annuelle avec tous les Centres culturels Saint Martin est organisée par le Centre Culturel Saint Martin ayant la Présidence du Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin (selon un principe de rotation annuelle). Elle a pour objet de suivre et d'animer les actions engagées. Les langues de travail sont celles du pays du Centre où se déroule la réunion, l'anglais et le français. Les frais de déplacement sont à la charge des Centres participants. Les frais d'organisation et d'hébergement resteront à la charge du pays hôte.

Chaque Centre Culturel Saint Martin doit remettre en janvier un compte rendu d'activité constitué de son action au niveau local (description des actions menées et des résultats). Il prendra particulièrement soin de mettre en évidence tous les éléments susceptibles d'enrichir l'expérience des autres membres du réseau.

La démission volontaire n'est admise par le Réseau Européen des Centres Culturel Saint Martin de Tours que pour un motif justifié, avec un préavis de trois mois.

PATRIMOINE

Les Centres Culturels Saint Martin en Europe sont impliqués dans la collecte du patrimoine scientifique et culturel dans le but de préserver la mémoire collective.

Un inventaire du patrimoine matériel et immatériel martinien permettra d'alimenter la base de données informatique du réseau.

Dans une démarche de développement, les Centres Culturels Saint Martin en Europe relieront sur certains parcours le patrimoine martinien par des voies de tourisme transcontinentales, en valorisant l'environnement, le terroir et la rencontre avec autrui. Cela permettra de redécouvrir l'histoire de saint Martin et de son culte à travers des pratiques culturelles et touristiques liées à ces parcours.

Les Centres Culturels Saint Martin en Europe mettent en œuvre un projet précis de préservation et d'enrichissement permettant la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel martinien.













TOURISME CULTUREL

Les Centres Culturels Saint Martin en Europe doivent mettre en place des projets exemplaires et innovants en matière de tourisme culturel et du développement durable. Le réseau prend en charge, en matière de tourisme culturel, l'éducation des publics et la diversification de l'offre autant que de la demande, visant ainsi à faire émerger un tourisme de qualité de dimension européenne.

ECONOMIE

Les Centres Culturels Saint Martin en Europe doivent créer entre les membres adhérents un réseau de collectivités territoriales européennes afin de faciliter ou développer l'activité économique de ses membres, d'en améliorer les résultats, d'échanger les expériences et connaissances, de mette en place des formations.

DEMARCHE SCIENTIFIQUE

Les Centres Culturels Saint Martin en Europe s'inscrivent dans une démarche scientifique fondée sur l'échange d'identités diversifiées et complémentaires, afin de réunir des connaissances dispersées et de les fédérer. Elle sera pluridisciplinaire tant au niveau théorique que pratique, et garantie par un comité scientifique européen, intégré au réseau, composé de personnalités reconnues par leurs compétences.

La coopération en matière de recherche et développement s'appuiera sur des actions et des projets ayant une argumentation commune et mettant en évidence leurs correspondances dans les différents territoires européens (organisation de colloques européens, publication de documents scientifiques et culturels, diffusion sur Internet...)

Un colloque international annuel sera organisé par le Centre Culturel Saint Martin ayant la présidence du Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin (selon le principe de rotation annuel). Les langues de travail seront celles du pays invitant, l'anglais et le français. Dans la mesure du possible, les frais de déplacement des scientifiques seront pris en charge par la ville ou le territoire d'accueil. Les frais d'organisation et d'hébergement resteront à la charge du pays hôte.

MULTIMEDIA

Les Centres Culturels Saint Martin ont pour mission d'alimenter le site www.viasanctimartini.eu qui présente l'ensemble des activités du Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin, permettant de disposer en ligne d'une documentation complète.

Ce site constituera une porte ouverte sur la découverte de l'Europe et une invitation au parcours; il ne pourra être développé qu'au travers d'une coopération étroite entre les opérateurs culturels régionaux et locaux: musées, sites patrimoniaux, lieux de rencontre et d'action culturelle...et les opérateurs touristiques : offices nationaux et locaux, professionnels du tourisme.

EDUCATION

Le Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin organise des actions avec des groupes de jeunes ayant des cursus différents et venant de milieux et de territoires européens différents, afin de susciter des échanges en profondeur visant le développement de la notion de « citoyenneté européenne », enrichie de ses diversités. Il met en place des actions pilotes avec les Centres participants afin de proposer des modèles de référence, incluant la pratique des technologies d'information et de communication, dans le respect des différents systèmes éducatifs des pays des membres du réseau.













MUSIQUE

Le Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin s'engage à développer la recherche dans le domaine musical en favorisant par des programmes de mise en valeur les spécificités des styles régionaux, nationaux et européens selon les époques, autour de thèmes fondamentaux.

PRATIQUE DES ARTS ET DE LA CREATIONCONTEMPORAINE

Le Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin participe à la confrontation et à l'échange, dans une perspective pluridisciplinaire, entre les diverses expressions culturelles et artistiques des différents pays d'Europe.

Il identifie dans la pratique contemporaine de la culture et des arts les pratiques les plus novatrices en terme de création, et les confronte à l'héritage des savoir-faire, qu'ils appartiennent au domaine des arts visuels, des arts de la scène, de l'artisanat de création, de l'architecture, de la musique, des lettres ou à toute autre forme d'expression culturelle.

UNE VALEUR COMMUNE: LE PARTAGE

Le Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin s'engage à mettre en œuvre une politique de réflexion autour de la valeur commune du partage, valeur universelle, par l'organisation d'échanges, de tables rondes, d'actions diverses au sein du contexte local, régional ou européen concerné.

COTISATION

Le montant de la cotisation est fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale du Réseau Européen des Centres Culturels Saint Martin. La première cotisation est exigible trois mois après l'acceptation du dossier, et renouvelable chaque année à la date anniversaire de l'entrée dans le réseau.

A Tours, le 10 novembre 2012

RESEAU EUROPEEN DES CENTRES CULTURELS SAINT MARTIN

M. Bruno JUDIC, Président







